

**2008/8665 - Adhésion de la Ville à l'Association Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise : 1750 euros** (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments) (BMO du 07/01/2008, p. 0040)

Rapporteur : M. TETE Etienne

(Adopté.)